

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ÉCULLY

N° 2025-17-T1

SÉANCE DU 16 AVRIL 2025

Date de convocation du conseil d'administration : 10 AVRIL 2025

Nombre d'administrateurs en exercice au jour de la séance : 17

Présidente de séance : Madame Laure DESCHAMPS

Membres présents : Mme Laure DESCHAMPS ; Mme Florence ASTI LAPPERRIERE ; M. Jean-Philippe CORDIN ; Mme Patricia GARCIA ; M. Jean-Pierre MANIGLIER ; Mme Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES ; M. Christian GORISSE ; M. Jean-Claude GAUD ; Mme Evelyne LARASSE ; M. Benoit SECHET. Mme Colette BONIN.

Membre absent ayant donné pouvoir : M. Sébastien MICHEL donne pouvoir à Mme Laure DESCHAMPS ; M. Vincent FRIDRICI donne pouvoir à M. Jean-Pierre MANIGLIER.

Membres absents : Mme Géraldine BALLIGAND ; Mme Hélène DROMARD ; Mme Myriam RAFFARA ; M. Christophe PERRIN.

OBJET : BUDGET PRINCIPAL DU C.C.A.S D'ÉCULLY – DÉTERMINATION ET INTÉGRATION DES RÉSULTATS DEFINITIFS 2024

Conformément à l'article L. 123-8 du code de l'action sociale et des familles, les règles qui régissent la comptabilité des communes sont applicables aux C.C.A.S,

Conformément à l'article L. 1612-12 du code général des collectivités territoriales, le vote de l'organe délibérant du compte administratif doit intervenir avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice clos.

A ce titre, ils sont régis par les articles L. 1612-1 à L.1612-20 figurant dans le livre VI relatif aux « Dispositions financières et comptables » de la première partie du code général des collectivités territoriales ;

Vu les délibérations n°2023-40-T1 et n°2023-41-T1 du 16 novembre 2023 portant changement de nomenclature et passage en M57 du budget du CCAS et adoption du règlement budgétaire et financier ;

Accusé de réception en préfecture 069-266910033-20250416-2025-17-T1-DE Date de réception préfecture : 05/05/2025
--

Vu la délibération n°2025-01-T1 du 23 janvier 2025 prenant acte de la tenue d'un débat d'orientations budgétaires pour 2025 et de l'existence d'un rapport sur la base duquel s'est tenu le débat et adoptant les orientations budgétaires telles que présentées dans le rapport d'orientation budgétaires lui-même présenté en séance ;

Vu la délibération n°2025-08-T1 du 13 mars 2025 relative au vote du budget primitif 2025 et à la détermination des résultats provisoires de 2024 du budget du CCAS;

Vu la délibération n°2025-15-T1 du 16 avril 2025 relative au vote du compte administratif et à la détermination des résultats définitifs de 2024 du budget du CCAS,

Les résultats définitifs 2024 sont les suivants :

Dépenses d'investissement 2024	-2 936,48 €
<i>Déficit d'investissement 2023 sur 2024</i>	<i>0,00 €</i>
Recettes d'investissement 2024	1 121,38 €
<i>Excédent d'investissement 2023 sur 2024</i>	<i>8 568,52 €</i>
Excédent d'investissement reporté (a)	6 753,42 €
Dépenses engagées en 2024 et reportées sur 2025	0,00 €
Recettes engagées en 2024 et reportées sur 2025	0,00 €
Déficit des reports (b)	0,00 €
Excédent d'investissement 2024 (a + b)	6 753,42 €
Recettes de fonctionnement	463 624,16 €
<i>Excédent de fonctionnement reporté de 2023 sur 2024</i>	<i>32 291,15 €</i>
Dépenses de fonctionnement	-473 204,01 €
Excédent de fonctionnement (a)	22 711,30 €
Excédent d'investissement (b)	6 753,42 €
Excédent net de clôture (a + b)	29 464,72 €

— — — — —

Vu le code général des collectivités territoriales,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité, par 13 voix pour :

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :

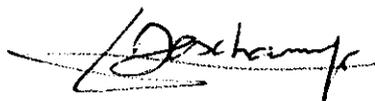
- Constate que les résultats définitifs sont conformes aux résultats provisoires soit :
 - o l'excédent d'investissement reporté de 2024 sur 2025 s'élève à **6 753,42 €** (article 001) ;
 - o l'excédent de fonctionnement reporté de 2024 sur 2025 s'élève à **22 711,30 €** (article 002) ;
- Prend acte qu'aucun budget supplémentaire n'est nécessaire, les résultats étant identiques ;
- Autorise le Président à effectuer des virements de crédits entre chapitres, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Ainsi délibéré,

A Écully, le **16 AVR. 2025**

Certifié exécutoire le - **5 MAI 2025**

Le Président
Pour le Président,
La Vice-Présidente du C.C.A.S



Laure DESCHAMPS

Le Président
Pour le Président,
La Vice-Présidente du C.C.A.S



Laure DESCHAMPS